

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 672

21 avril 2007

SOMMAIRE

A1 Logistic S.A.	32255	Lieigus Holding S.A.	32210
ABN AMRO Rainbow Fund	32227	Lutece Development S.A.	32212
ABN AMRO V.I.P.	32224	Luxempart	32220
Alison Investments S.A.	32223	Magni S.A.	32225
Alpha Business S.A.	32222	Medanco S.A.	32216
Benodec	32225	Neutral Holding S.A.	32229
Borely Development S.A.	32213	NKS Fortune S.A.	32226
Boss Concept IPC Sicav	32225	Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.	32256
Breteil Strategies S.A.	32212	Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.	32256
Breton	32256	Orbis Sicav	32218
Calgary (Holdings) S.A.	32228	Pictet Funds (LUX)	32217
Capital@Work Alternative Fund	32212	Pollux S.A.	32227
CDE	32229	Prado Investissement S.A.	32211
China Opportunity S.A. Sicar	32230	Racine Investissement S.A.	32217
China Opportunity S.A. Sicar	32251	Sabula Investment S.A.	32227
Confira Financière S.A.	32221	Santamaria S.A.	32221
Domeux S.A.	32223	Société Anonyme des Entreprises Minières	32219
Euripides S.A.	32210	Société de l'Hôtellerie Holding S.A.	32228
Euromobiliare International Fund	32222	TC Holding	32252
European Planning Associates	32216	Tempura S.A.	32218
Florentin Strategies S.A.	32211	Teranim S.A.	32216
Focused Sicav	32249	The Keops Multi-Manager Fund	32213
Fondation Jean Think. Fonds de Secours	32253	Tolomei Partenaire S.A.	32221
Fondation Veuve Emile Metz-Tesch	32250	Top-Investments	32226
Gemea S.A.	32214	Urca S.A.	32214
Granimar Holding A.G.	32223	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	32214
Happy's Charter Tours S.A.	32252	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	32215
Happy's Charter Tours S.A.	32252	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	32215
Harwood S.A.	32217	Varenes Investissement S.A.	32210
Hipergest S.A.	32224	Vialdo Holding S.A.	32228
Janes	32229	Zanetti S.A.	32211
Korea Invest S.A.	32219		
L.B.E.	32230		
Liechfield S.A.	32219		

Liegus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 63.074.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036346/10/19.

Euripides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.044.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036347/10/18.

Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.045.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036348/10/18.

Florentin Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036349/10/18.

Prado Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 100.650.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036350/10/18.

Zanetti S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.528.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 mai 2007* à 9.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires

6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037083/29/19.

Breteuil Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 100.652.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036351/10/18.

Lutece Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.039.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036352/10/18.

Capital@Work Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Le Conseil d'Administration de Capital@Work Alternative Fund (ci-après la «Société») a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *9 mai 2007* à 14.00 heures à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la SICAV de Capital@Work Alternative Fund en CapitalatWork Alternative Fund.
2. Divers.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire n'ayant pu se tenir à la date fixée par les statuts, celle-ci se tiendra le 9 mai 2007 à 14.30 heures à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'un quorum de 50% des actions en circulation est requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les résolutions seront prises avec une majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées. Cependant, aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 2488 8491 et par courrier à l'attention de Madame Géraldine Diseur au plus tard le 8 mai 2007 à 17.00 heures.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037075/755/40.

Borely Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2007 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036353/10/18.

The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.749.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 mai 2007 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006

3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037076/755/23.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036354/10/18.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007036355/10/18.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi *11 mai 2007* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

32215

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la gérance
2. Rapport du Conseil de Surveillance
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Affectation du résultat
5. Décharge à la gérance quant à l'exercice sous revue
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue
7. Confirmation du mandat du réviseur externe
8. Nominations statutaires
9. Divers

La Gérance.

Référence de publication: 2007037077/321/20.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi *11 mai 2007* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la gérance
2. Rapport du Conseil de Surveillance
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Affectation du résultat
5. Décharge à la gérance quant à l'exercice sous revue
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue
7. Confirmation du mandat du réviseur externe
8. Nominations statutaires
9. Divers

La Gérance.

Référence de publication: 2007037078/321/20.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi *11 mai 2007* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la gérance
2. Rapport du Conseil de Surveillance
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Affectation du résultat
5. Décharge à la gérance quant à l'exercice sous revue
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue
7. Confirmation du mandat du réviseur externe
8. Nominations statutaires
9. Divers

La Gérance.

Référence de publication: 2007037079/321/20.

European Planning Associates, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.579.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 mai 2007* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037080/29/21.

Medanco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.673.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le *11 mai 2007* à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037081/29/20.

Teranim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 mai 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037082/29/21.

Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.034.

—
Les actionnaires de la Société sont avisés que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2007 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en conséquence au siège social, 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 21 mai 2007 à 11.00 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

- Modification des articles 10, 16, 21, 26 et 27 des statuts
- Divers.

Le texte des modifications des statuts peut être consulté, sans frais, au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés qu'à cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

La procuration permettant de se faire représenter à cette assemblée est disponible, sur simple demande, au siège social de la société.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037084/755/21.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.298.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 mars 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030257/795/15.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.785.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 16.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031715/755/19.

Tempura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2007 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 7 mars 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030261/795/15.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

The ANNUAL GENERAL MEETINGS

of shareholders of ORBIS SICAV and Class meetings of the shareholders of each of its Funds will be held at the Company's registered office at 3.00 p.m. on Monday 30 April 2007 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Receiving and Approving Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2006.
3. Discharge the Directors in respect of the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2006.
4. Re-election of Directors.
5. Reappointment of the Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

Class Meetings Agenda :

To approve and ratify the Director's dividend recommendation for ORBIS SICAV Japan Equity Fund, Global Equity Fund, Asia ex-Japan Equity Fund, and Japan Core Equity Fund.

Voting :

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at each meeting. Separate votes will be held for the shareholders of each Fund on the Directors' dividend proposal for the Fund.

Voting Arrangements :

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 3.00 p.m. (Luxembourg time) on 29 April 2007. Proxies may be sent by post or courier to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and may also be faxed to +(352) - 404676 Attention: Investor Services. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

Other:

Investors who held shares of the ORBIS SICAV as of 11th January 2007 have previously been sent the abridged Annual Report for their Fund for 31st December, 2006 (the «Report»). For those investors new to the ORBIS SICAV after 11th January 2007, we have enclosed a copy of the Report for their Fund. The Reports for the ORBIS SICAV Japan Equity Fund, Global Equity Fund, and Asia ex-Japan Fund are also available at www.orbisfunds.com. If you require a copy of the complete unabridged Annual Report of the Company it is available upon request and free of charge at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007032702/41/40.

Korea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.039.

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Wednesday *2nd of May 2007* at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors,
- To receive and adopt the Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 2006,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended 31st December 2006,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to 31st December 2006,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031711/755/20.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 mai 2007* à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031712/755/21.

S.A.D.E.M., Société Anonyme des Entreprises Minières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 6.016.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2007 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031718/755/19.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 30 avril 2007 à 10.30 heures à Leudelange, 12, rue Léon Laval, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social comme suit : La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires de brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.
2. Introduction d'un capital autorisé de quatre-vingt-dix millions d'euros (90.000.000,- EUR).
3. Introduction de la faculté de mise en place de comités spécialisés.
4. Modification des pouvoirs de signatures statutaires.
5. Modification de la procédure de la fixation de l'ordre du jour et de la convocation des assemblées des actionnaires.
6. Refonte complète des statuts avec adaptation des statuts aux différents changements de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

Suivi de

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

à 11.00 heures, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture des «Rapport de gestion» et «Rapport consolidé de gestion» de l'exercice 2006
2. Lecture des rapports du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2006
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Désignation du Réviseur d'entreprises
8. Indemnités des administrateurs
9. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
10. Divers

Les actionnaires qui désirent assister à ces assemblées doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour mardi, le 24 avril 2007 au plus tard, auprès de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées mercredi, le 25 avril 2007 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

G. Schwertzer

Président

Référence de publication: 2007032722/6583/50.

Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2007 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031713/10/18.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031714/10/18.

Santamaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032706/795/19.

Alpha Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 52.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032707/795/17.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 avril 2007 à 11 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2007
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
6. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S.Pietro, 4,1-42100 Reggio Emilia

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société ; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, télécopie ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032731/1913/38.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.756.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 30 avril 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032708/795/18.

Domeux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.674.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032709/795/15.

Granimar Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032711/795/17.

ABN AMRO V.I.P., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.191.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, le lundi 30 avril 2007 à 14.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006.
6. Renouvellement des mandats des administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.

Les décisions soumises à l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum de présence. Elles seront adoptées par les deux tiers des voix exprimés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée générale, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer pour le 25 avril 2007 leurs titres au siège de la Société, où des formulaires de procurations sont disponibles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai, soit pour le 25 avril 2007, informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration à adresser au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg) le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007032712/755/29.

Hipergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032713/795/16.

Benodec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033288/534/15.

Magni S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032715/795/19.

Boss Concept IPC Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 60.666.

Die Aktionäre der BOSS CONCEPT IPC SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 2. Mai 2007 um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2006 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung

gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007032716/755/25.

NKS Fortune S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032717/795/18.

Top-Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.488.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, le lundi 30 avril 2007 à 15.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006.
6. Renouvellement des mandats des administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.

Les décisions soumises à l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum de présence. Elles seront adoptées par les deux tiers des voix exprimés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée générale, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer pour le 25 avril 2007 leurs titres au siège de la Société, où des formulaires de procurations sont disponibles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai, soit pour le 25 avril 2007, informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration à adresser au 283, route d'Arlon, L-8002 Strassen) le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007032718/755/29.

ABN AMRO Rainbow Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.875.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, le lundi 30 avril 2007 à 16.00 heures et qui aura l'ordre
du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006.
6. Renouvellement des mandats des administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.

Les décisions soumises à l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum de présence. Elles seront adoptées par les deux tiers des voix exprimés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée générale, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer pour le 25 avril 2007 leurs titres au siège de la Société, où des formulaires de procurations sont disponibles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai, soit pour le 25 avril 2007, informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration à adresser au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg) le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032726/755/29.

Pollux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032719/795/18.

Sabula Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032721/795/18.

Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032723/795/18.

Vialdo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 30 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033264/1023/16.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held at the address of the registered office, on May 2, 2007 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor
5. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033289/534/16.

Neutral Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 3 mai 2007 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032739/18.

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033292/534/15.

Janes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033294/534/15.

L.B.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033295/534/15.

China Opportunity S.A. Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 11th of September.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LM-IS Sàrl, with its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, a société anonyme with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n° 19-21, inscribed in the R.C.S. Luxembourg under section B and the number 13.859, itself represented by Mr Carlo Santoiemma and Mrs Sophie Jacquet, employees, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11th September 2006.

2. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, a société anonyme with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n° 19-21, inscribed in the R.C.S. Luxembourg under section B and the number 13.859, itself represented by Mr Carlo Santoiemma and Mrs Sophie Jacquet, employees, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

The proxy given, signed by all the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme with fixed capital qualifying as a «société d'investissement en capital à risque (SICAR)» which it declares organized among itself and the articles of incorporation, and which shall be as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established by the appearing parties, and all those who may become shareholders thereafter, a company (the «Company») in the form of a public company limited by shares («société anonyme») with fixed capital qualifying as a «société d'investissement en capital à risque (SICAR)», which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (the «SICAR Law»), and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation» or the «Articles»).

1.2 The Company will exist under the name of CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg City by a decision of the Board of Directors. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' general meeting (the «Shareholders' General Meeting») adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

2.3 The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.4 If extraordinary political, social or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity of the Company at its registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which - notwithstanding such temporary transfer - shall remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the body of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration.

3.1 Subject as provided herein, the Company is established for a limited duration until December 31st 2012 (the «Investment Period») from its incorporation, unless extended for up to 2 (two) additional one year period (the «Pre-liquidation Period») by a resolution of the Shareholders' General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

3.2 The life of the Company may be extended or shortened by a resolution of the Shareholders' General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the SICAR Law.

4.2 The Company may also invest the funds available to it in any other asset permitted by the SICAR Law and described in the Memorandum indicated under article 5 and consistent with its purpose.

4.3 In addition to the foregoing, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful and, in general, all transactions which are necessary or incidental to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Determination of the investment objectives and policies.

5.1 The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's placement memorandum (the «Memorandum») to be issued by the Board of Directors, in compliance with applicable laws and regulations.

Title II. - Capital and shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company shall be represented by shares (the «Shares») subject to and in compliance with the rules laid out in the Law, the SICAR Law and to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation. The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the «Classe(s)») of Shares:

- (i) class A shares (the «A Share(s)»), with a par value of twenty euro (EUR 20.-) each;
 - (ii) class B shares (the «B Share(s)»), with a par value of twenty euro (EUR 20.-) each;
- all together the A Shares and the B Shares being the «Shares» and each being a «Share».

6.2 The Company has an issued and subscribed share capital (the «Issued and Subscribed Share Capital») of three hundred and eight thousand six hundred and twenty euro (EUR 308,620.-), divided into:

- (i) Fifteen thousand four hundred and thirty-one (15.431) A Shares, with a par value of twenty euro (EUR 20.-) each (the «A Shares Subscribed Amount»), held by the holders of A Shares (the «A Shareholders»),

6.3 Without prejudice to article 6.1 and 6.2 and in addition to the B Shares Subscribed Amount (if any) as defined here above, there may be set up separate premium accounts for B Shares, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the «Premium»). The amounts of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders. The B Shares Subscribed Amount to be issued within the limit of the Authorized Share Capital as defined under article 6.5 below and the relevant Premium shall be hereafter referred to as the «B Shares Principal Amount».

6.4 When the Company offers new B Shares for subscription after the incorporation within the limits of the Authorised Share Capital (as defined below) and save as provided under article 6.10 below, upon subscription the price per B Share at which such Shares are offered (the «Issue Price») shall be equal to and as high as:

- (i) for any capital increase occurring before or on June, 30 2007, the B Shares Principal amount, as defined in clause 6.3 above, increased by an annual interest rate determined at seven per cent (7%), calculated starting from October 1st 2006; and
- (ii) for any capital increase occurring after July 1, 2007, the par value per B Share as well as an amount of share Premium per B Share equal to the Net Asset Value (as defined below) per B Share decreased by and net of the B Share par value.

In the event the Net Asset Value is lower than the par value per B Share increased with the share Premium respectively of nine hundred and eighty euro (EUR 980.-) per B Share, the Issue Price will be equal to the par value plus the share premium.

6.5 The Company shall have an authorized share capital (the «Authorized Share Capital») of two million six hundred and seventeen thousands two hundred and forty (EUR 2,617,240.-), divided into thirty thousands eight hundred and sixty-two (30,862.-) A Shares, with a par value of twenty euro (EUR 20.-) each, and one hundred thousands (100,000.-) B Shares, with a par value of twenty euro (EUR 20.-) each.

Without prejudice to article 6.10 e 6.11 here below in this Articles, A Shares Shareholders shall be entitled and shall always have a preferential subscription right proportional to the respective A Shares shareholding when from time to time the Board of Directors decides and approves to issue new A Shares in compliance with article 6.6 here below up to the limit of the Authorized Share Capital and for a period of 30 working days since the formal notice to be immediately notified by the Board of Directors to the A Shares Shareholders with regard to any and all resolution approved in respect of article 6.6.

6.6 The Board of Directors is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles of Incorporation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without a Premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The Board of Directors, acting on behalf of the Company, has also a full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown. The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the Issued and Subscribed Share Capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the Authorized Share Capital, the present Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment. The period of this authority may be extended by resolution of the Shareholders' General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association.

6.7 In any and all event, the minimum Issued and Subscribed Capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months after the date on which the Company has been authorised as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law and in compliance with the SICAR Law, is the equivalent of one million euro (EUR 1,000,000.-).

6.8 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations (including but not limited to the the SICAR Law) provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. In such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor («réviseur d'entreprises agréé»), as required by Luxembourg law and shall be subject to approval by the general meeting of Shareholders. Any cost incurred in connection with any and all contribution in cash and/or in kind of securities or any other eligible assets shall be borne by the relevant subscribers.

6.9 The Company may also agree to redeem its own Shares under the terms permitted by the Law and subject to the provision set forth under Articles 10 of the present Articles of Associations.

6.10 As for the capital increase permitted within the limit of the Authorized Capital and under the terms and conditions of this article 6.5 and 6.6, the Board of Directors is hereby authorized from time to time and in respect of each Accounting Period as defined under article 21 below, to issue a number of B Shares to be subscribed by each of the A Shareholders at a price equal to twenty euros (EUR 20.-) each, provided the Net Asset Value referable to and as for the B Shares as of the relevant Accounting Date (the «Ending Accounting Date») has increased at least by seven percent (7%), on annual basis, from the previous Accounting Date (the «Beginning Accounting Date») taking also into consideration the amounts of dividends (if any) paid throughout the relevant Accounting Period to the B Shares, the contributions paid by the B Shareholders, and any other dilutive transaction, using the following formula:

$$NS = [(Y2-Y1) * 20\%/VAL]/X$$

With: NS = B Shares issued in accordance to and compliance with this article 6.10.

Y1 = Net Asset Value at the beginning of the Accounting Period, considering that for the first Accounting Period as defined under article 21.1 the value in question is equal to the B Share Principal Amount

Y2 = Net Asset Value at the end of the Accounting Period (considering also the effect of the amounts of the contributions paid by the Shareholders during the period)

$$Y3 = Y2 - (Y2-Y1) * 20\%$$

VAL = Y3/Number of B Shares at the Ending Accounting Date prior to the B Share issue as defined in the present article 6.10.

$$X = (\text{VAL} - [20\text{-€}])/\text{VAL}$$

For the first Accounting Period the seven percent (7%) will be calculated on a pro rata basis from the October 1st 2006 until the end of the first Accounting Period.

6.11 The B Shares issued in accordance to and compliance with article 6.10 above that can be subscribed by each of the A Shareholders pro rata to the relative number of A Shares owned by each A Shareholder.

6.12 No B Shares shall be issued in accordance to and compliance with article 6.10 above and for the benefit of A Shareholders in respect of any Accounting Period during which the increase of the Net Asset Value has not reached the amount of seven per cent (7%). Above the seven percent (7%) threshold, the number of B Shares issued in accordance to and in compliance with article 6.10 above shall be determined only to an extent, which results in a return equal to the threshold being available to the B Shareholders.

6.13 No B Shares shall be issued in accordance to and compliance with article 6.10. above and in respect of any Accounting Period during which the Net Asset Value has not recovered the greater of the amounts of the contributions paid by the B Shareholders (including the Premiums paid by them) and the latest Net Asset Value on which the B Shares issued in accordance to and compliance with article 6.10 above have been determined.

6.14 The B Shares issued in accordance to and compliance with article 6.10 above shall be subscribed by the A Shareholder as soon as is reasonably practicable after the Shareholders' General Meeting of the Company approving the financial statements relating to the Accounting Period, in respect of which the right of the A Shareholder to subscribe the B Shares in question has accrued, it being understood that the A Shareholders are not entitled in any way to transfer, sell, assign or trade its subscription rights related to the B Shares issued in accordance to and compliance with article 6.10 above.

Art. 7. Shares.

7.1 Shares issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Investors qualifying as Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

7.2 Shares issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation shall be issued in registered form. All issued shares shall be registered in the Company's share register (the «Register»), under the responsibility of the Board of Directors, or an agent designated for such purpose, and the Register shall contain the name of each Shareholder of the Company, its address including its country of residence or elected domicile, the number of shares and the relevant class held by it, the amount paid, the date on which each Shareholder was entered into the Register and the date at which any Shareholder ceased to be a shareholder. Certified copies of the deed of incorporation of the Company together with any amendments thereto, shall be kept along with and in the same place of the Register.

7.3 The Board of Directors shall accept and cause an agent designated for such purpose to enter into the Register any transfer effected in accordance with Luxembourg applicable laws and these Articles of Incorporation. Every transfer of shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

7.4 Every Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company, the Board of Directors or other Shareholders may be sent. Such address will also be entered in the Register. Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the registered office of the Company. Shareholders who fail to provide an address shall be deemed to have their address at the registered office of the Company or at such other address as the Company may determine, until they provide another address to the Company.

7.5 Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

7.6 The Company recognizes only one single owner per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

7.7 The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

7.8 Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 8. Classes of shares.

8.1 Unless otherwise provided for in any provision of the present Articles of Incorporation, Shares issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation shall have the same rights.

8.2 Each Share issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation shall cast one vote at every meeting of Shareholders and, if applicable or in any way convened, at separate class meetings of holders of Shares of each Class of Shares issued.

8.3 Without prejudice of article 6 above, when Shares issued in compliance with and according to these Articles of Incorporation are subscribed for, the relevant Premium (if any) shall be paid in full.

8.4 When Shares are subscribed for and without prejudice to article 6, at least their par value shall be paid up in full.

8.5 Classes of Shares will be issued in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 The Company's Shares are freely transferable among Shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer, in the Board of Directors, by the majority of the directors and provided that the new Shareholders shall be qualified as Well-Informed Investor

9.2 In the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by majority of the directors in the Board of Directors. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

9.3 It is however always understood that in accordance with article 2 of the Law on SICAR, the new shareholder shall be a Well-Informed investor, who (i) confirmed in writing his adherence to the status of well-informed investor, and (ii) has committed to invest a minimum of EUR 125,000.- in the Company or (iii) has obtained a certification by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC assessing the investor's skills, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in private equity and venture capital («Well-Informed Investors»).

Art. 10. Redemption of shares.

10.1 The authorizations to buy back B Shares and/or to redeem them may be exercised wholly or partially one or more times. The authorizations to buy back company B Shares may be carried out, at the discretion of the Board of Director whenever the latter will consider redemption to be in the best interests of the Company. The Board of Director shall be also entitled to cancel the redeemed B Shares without having to request a prior approval of the shareholders' meeting and will take all the necessary an incidental action to effect the same.

10.2 A Shares are not redeemable.

10.3 For the B Share, the redemption price shall be the Net Asset Value determined in accordance with the provisions of article 11 as at the Valuation Day specified by the Board of Directors. B Shares may be redeemed on a pro rata basis between existing B Shareholders. If the redemption price is in excess of the nominal value of the B Shares to be redeemed the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

10.4 In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor within the meaning of article 2 of the SICAR Law relating to the investment company in risk capital. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

Art. 11. Determination of the net asset value.

11.1 The Net Asset Value shall be calculated only for B Shares in the Company (the «Net Asset Value») from time to time by the Board of Directors (or any agent appointed by the Board of Directors) under the responsibility of the Board, provided the calculation to be reported to the first subsequent Shareholders' General Meeting is made at least twice a year (at the end of the financial year of the Company and at the end of the first six months period of each Accounting Period) as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or redemption of Shares in accordance with these Articles, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Date».

11.2 The Net Asset Value shall be determined by establishing the value of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent), net of a value corresponding to the A Shares Subscribed Amount. The Net Asset Value attributable or referable to each B Share shall be equal to the VAL as calculated in article 6.10 or on the Valuation Date.

11.3 The valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 5 (3) of the SICAR Law:

(i) investments in private equity funds shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of the underlying funds as determined by the relevant underlying funds according to the generally accepted accounting principles and revised by the underlying fund's independent accountants, unless the Board of Directors considers that such price is not representative then the relevant assets of the Company shall be determined by the Board of Directors on the basis of their reasonably foreseeable sales prices estimated prudently and in good faith;

(ii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iii) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which

case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realization value estimated by the Board of Directors with good faith;

(iv) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

Other fair valuation methods may be used if the Board of Directors considers that another method better reflects the value of the assets if circumstances and market conditions so warrant.

11.4 The Net Asset Value will be made available to B Shareholders at the registered office of the Company within a period of time following the relevant Valuation Date disclosed in the sales documents of the Company.

Art. 12.

12.1 The Board of Directors may suspend - for a period not longer than eighteen (18) months since the last determination, which can be extended from time to time and each time by the Board of Directors for an equal period of time - the determination of the Net Asset Value during:

- (i) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;
- (ii) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or
- (iii) when the determination of the net asset value of the underlying funds is suspended.

Title II. - Board of directors

Art. 13. Board of directors.

13.1 The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors, either Shareholders or not, appointed by the Shareholders' General Meeting.

13.2 The directors shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

13.3 A director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders' General Meeting.

13.4 In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

13.5 Within ninety (90) days of the end of every six (6) months of each accounting period, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, and send, or procure that there is sent, to each Shareholder a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each accounting period shall be audited by the auditors.

13.6 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in article 4 hereof. The Board of Directors shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

All powers not expressly reserved by the Law, the SICAR Law or by the present Articles of Incorporation to the Shareholders' General Meeting, shall fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate, under its responsibility and with prior consent of the Shareholders' General Meeting, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing director.

13.7 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company, as consequence the Directors shall determine the investment objectives, policies and restrictions to be applied by the Company. Accordingly, the Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their respective voting rights as Shareholders.

Art. 14. Meetings of the board of directors.

14.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

14.2 If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

14.3 A meeting of the Board of Directors shall be convened at any time upon call by the chairman or by any director.

14.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy.

14.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

14.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a director objects thereto.

14.7 In case of urgency, circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings, duly convened.

14.8 Votes may also be cast by fax or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company indemnifies the directors and any officer, agent or employee of the Board of Directors and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Board of Directors with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a director, officer, agent or employee of the Board of Directors or, at the Board of Directors' request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

Art. 16. Representation of the company.

16.1 In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated by the Board and under its responsibility, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, pursuant to article 13 of the present Articles of Incorporation, within the limits of such special power.

Art. 17. Reservation.

17.1 Subject to the provisions of Article 13, the Board of Directors shall have the power to take any action necessary or useful to realise the corporate object of the Company, with the exception of the powers reserved by law or by these Articles of Incorporation to the Shareholders' General Meeting.

Art. 18. Litigation.

18.1 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by a qualified professional in respect of the applicable law and jurisdiction duly appointed and delegated for this purpose by the Board of Directors.

Title IV. - Supervision

Art. 19. Supervision.

19.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors, («réviseur d'entreprises»), either individuals or entities, who need not be a shareholder, appointed by the General Shareholders' Meeting. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual Shareholders' General Meeting for a period ending at the date of the next annual Shareholders' General Meeting.

Title V. - Shareholders' general meeting

Art. 20. Shareholders' general meeting.

20.1 The annual Shareholders' General Meeting shall be held in the municipality of the registered office of the Company or at any other place specified in the convening notices, on the fourth Thursday of the month of May at 10 A.M. and for the first time in May 2007. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day

20.2 Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Board of Directors, the statutory auditors or upon the request of Shareholders representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital.

20.3 Written notice of the place, date and time of every Shareholders' Meeting shall be given in the convening notice, to be delivered by registered mail and/or fax to each Shareholder not less than eight (8) days nor more than sixty (60) days prior to the date of such meeting unless (i) such notice is waived in writing by all the Shareholders and (ii) all Shareholders are present or represented at such meeting. At any meeting so called, the Shareholders shall transact only such business as was specified in the notice for such meeting and any other business which all Shareholders determine is

prudent. The convening notice shall specify the purpose or purposes of the meeting and the matters to be considered at such meeting, and all other such information as may be required by the Law.

20.4 Subject to the mandatory rules laid out in the Law and to the provisions set forth in these Articles of Incorporation, decisions of the Shareholders' Meetings will be validly adopted if approved by simple majority of the Issued and Subscribed Share Capital (present or duly represented) of the Company.

20.5 The following decisions of the Shareholders' General Meeting require to be taken with majority approval of at least two third of the holders of A Shares and B Shares (the «Special Majority»), in addition to any additional mandatory majority requirements provided for by the Law and the SICAR Law (if any and where applicable):

- (a) amendment of Company's Articles of Incorporation;
- (b) subscription of capital increases and/or other securities and/or rights offerings of any of the participating companies;
- (c) appointment of the auditors;
- (d) changes in the «advisory and consulting agreement» (if any) with a qualified service provider to render services focused on the advise as to the origination, acquisition, monitoring and realization of investment in the Chinese financial market;
- (e) removal of any member of the Board of Directors.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. Accounting period.

21.1 The accounting period (the «Accounting Period») of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year with the exception of the first Accounting Period, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December 2006.

21.2 The term Accounting Period used herein and elsewhere in these Articles of Incorporation shall mean a period ending on (and including) the accounting date (the «Accounting Date») and beginning on the day of incorporation or the day following the preceding Accounting Date. The term Accounting Date used herein and elsewhere in these Articles of Incorporation shall mean December thirty first 2006 and December thirty first of each year thereafter or (in case of the last Accounting Period) the date of liquidation of the Company.

Art. 22. Annual report.

22.1. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 23. Allocation of profits and distribution.

23.1 Upon proposal of the Board of Directors and during the Investment Period and the Pre-liquidation Period, the Shareholders' General Meeting - within the limits provided by the law and in respect of each class of Shares - shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, subject to the applicable provisions of the Luxembourg law and these Articles of Incorporation and provided in any case that any dividend will be distributed as follows and according to the criteria hereinafter:

(a) first, in determining and appropriating the distributable profits and reserves between A Shares and B Shares pro rata per A Shares Subscribed Amount in respect of the Class A Shares and the B Shares Principal Amount in respect of the Class B Shares;

(b) second, in paying respectively any distributable profits and reserves available for the distribution, pro rata to the numbers of A Shares and/or B Shares held by each Shareholder.

23.2 It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the A Shares Subscribed Amount and the B Shares Principal Amount, will be distributed according to and in compliance with the provision of this article only (i) after any and all Outstanding Debt as defined here-below of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) if substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or publicly traded securities not subject to transfer restrictions, in the same order of priority as set forth under paragraphs 23.1 above.

For the purposes of the distribution criteria applicable to any and all liquidation proceeds, the Distribution shall take place in paying the liquidation proceeds pro rata to the numbers of A Shares and/or B Shares held by each Shareholder.

23.3 Outstanding debt («Outstanding Debt») means debt financing, if any, granted to the Company (and including but not limited to any debt financing granted by way of a facility agreement or a bond issue), or any refinancing of such debt financing, in order to allow the Company to fulfil its payment obligations related to investments including purchase of interests in other companies, plus Shareholders' loans (if any) as well as or outstanding payment (if any) to be made to the A and/or B Shareholders in priority to any Distribution provided that such payments shall be in accordance with specific resolutions taken by the Shareholders General Meeting.

23.4 Distribution («Distribution») means every distribution made by the Company either out of distributable earnings, or made by repayment/compensation of capital and/or Premium, or by way of redemption of issued shares.

Art. 24. Advance payments or dividends.

24.1 The Board of Directors may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law, the SICAR Law and subject to the provisions of article 23 with respect to the Distribution's priority order.

24.2 Without prejudice to article 24.1, interim dividends may be distributed provided that and subject to the following conditions: (i) the provisions of article 23 have been satisfied; (ii) interim accounts may be distributed, subject to the conditions laid down by law and upon decision of the Board of Directors; (iii) the interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VII. - Depositary

Art. 25.

25.1 The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements described under article 8 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

25.2 The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

25.3 If the Depositary desires to withdraw, the Board of Directors shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

25.4 The Board of Directors may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

25.5 The duties of the Depositary shall respectively cease:

- in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company. Until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

- where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

- where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Title VIII.- Dissolution, Liquidation

Art. 26.

26.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders' General Meeting, taken in accordance with the special majority provided for in Article 20.5 if and once the following has occurred: (i) all of the assets of the Company have been sold, (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or marketable securities not subject to transfer restrictions, and (iii) all the reserves of the Company have been previously distributed to the Shareholders in accordance with and to the extent permitted under these Articles of Incorporation and the Law.

26.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the Shareholders' General Meeting, which will specify their powers and fix their compensation.

26.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and subject to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation (including but not limited to article 23 above).

Title VIII. - General provisions

Art. 27.

27.1 These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a decision of the Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law and these Articles of Incorporation.

27.2 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the SICAR Law relating to investment company in risk capital as such laws have been amended form time to time and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006, and the first annual meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed as follows:

1. LM-IS Sarl	15.430 shares
2. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE	1 share
Total:	15.431 shares

All the shares have been paid in cash so that the amount of EUR 308,620.- is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the condition required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 5,600.-.

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The registered office of the Company shall be 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for a period ending with the next annual general meeting:

Chairman:

- Mr Niccolo' Magnoni, manager, born on June 24th, 1975 in Milano, I-20123 Milano, Via San Vittore 39.

Members:

- Mr Carlo Santoiemma, private employee, born on March, 25 1967 in Matera (Italy), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri
- Mr Lorenzo Patrassi, private employee, born on April 22nd, 1972, in Padova, (Italy), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two managers.

3. The independent auditor of the Company for a period ending with the next annual general meeting will be: DE-LOITTE S.A. with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société LM-IS Sàrl, avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 13.859, elle-même représentée par M. Carlo Santoiemma et Mme Sophie Jacquet, employés privés, 19/21, bld du Prince Henri, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2006.

2. La société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 13.859, elle-même représentée par M. Carlo Santoiemma et Mme Sophie Jacquet, employés privés, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

La prédite procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme dotée d'un capital fixe sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société (ci-après «La Société») en la forme d'une société anonyme (ci-après «société anonyme») à capital fixe qualifiée de société d'investissement en capital

à risque (SICAR) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «loi SICAR») ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

1.2. La dénomination de la Société est CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des actionnaires (ci-après «Assemblée Générale») délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.3. La société peut créer des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances extraordinaires. Toutefois, cette décision ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe exécutif social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée.

3.1. Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2012 (la «Période d'investissement») à partir de sa constitution, à moins qu'elle ne soit prolongée d'une période qui peut atteindre jusqu'à 2 (deux) fois une année supplémentaire (la «Période de préliquidation») à la suite d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée en temps opportuns, comme en matière de modification des présents statuts.

3.2. La vie de la Société peut être prolongée ou réduite par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la Loi relative à la société d'investissement en capital à risque.

4.2. La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi SICAR, tel que décrit dans le Prospectus indiqué sous l'article 5, et en conformité avec son objet social.

4.3. Outre ce qui est mentionné précédemment, la Société peut prendre toutes les mesures et réaliser toutes les opérations qui sont utiles, et en général nécessaires ou accessoires, pour réaliser son objet social ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement aux domaines précédemment décrits afin de faciliter la réalisation de son objet social dans tous les domaines précédemment décrits.

Art. 5. Détermination des objectifs et des politiques d'investissement.

5.1. Le Conseil d'Administration détermine les objectifs et les politiques d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduites à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs, tels que prévus par le Prospectus de placement (le «Prospectus»), qui doit être établi par le conseil d'administration une fois par an, conformément aux lois et règlements applicables.

Titre II. - Capital social et actions

Art. 6. Capital social.

6.3 Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les «Actions») soumises et conformes aux règles fixées par la loi, la loi SICAR et les dispositions établies dans les présents statuts. Le capital de la Société est représenté par les classes suivantes d'actions (les «Classes»):

(iii) classe A d'actions ordinaires (les «Actions A»), d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune;

(iv) classe B d'actions ordinaires (les «Actions B»), d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune;

ensemble, les Actions A et les Actions B seront ci-après définies collectivement comme «les Actions» et individuellement comme «l'Action».

6.4 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le «Capital Emis et Souscrit») de trois cent huit mille six cent vingt euros (308.620,- EUR) représenté par:

(i) quinze mille quatre cent trente et un (15.431) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune (ci-après le «Montant Souscrit des Actions A»), détenues par les propriétaires d'Actions A (ci-après les «Actionnaires A»);

6.3. Sans préjudice des dispositions des articles 6.1. et 6.2., et en complément du Montant Souscrit des Actions B (le cas échéant) tel que défini ci-avant, il peut y avoir la création d'un compte séparé de «prime d'émission» pour les Actions

B, dans lequel a lieu le transfert de toute prime payée sur chaque action en plus de la valeur nominale (ci-après la «Prime»). Le montant dudit compte prime d'émission peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaire, afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Actionnaires. Le Montant Souscrit des Actions B qui doit être établi dans les limites du Capital Social Autorisé tel que défini à l'article 6.5 ci-dessous, ainsi que la prime correspondante, sera dénommé ci-après en tant que «Capital Nominal des Actions B».

6.4. Lorsque la Société offre de nouvelles Actions B pour souscription après inscription et dans les limites du Capital Social Autorisé (tel que défini ci-dessous), et à l'exception des dispositions prévues à l'article 6.10 ci-dessous, dès la souscription le prix par Action B auquel ces Actions sont offertes (le «Prix d'émission») sera égal à:

(i) pour toute augmentation de capital intervenant avant ou à la date du 30 juin 2007, au capital nominal des Actions B, tel que défini à l'article 6.3 ci-dessus, et augmenté d'un taux d'intérêt annuel fixé à sept pour cent (7%), calculé à partir du 1^{er} octobre 2006; et

(ii) pour toute augmentation de capital intervenant après la date du 1^{er} juillet 2007, la valeur nominale par Action B auquel s'ajoute un montant de prime par Action B qui est égal à la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-dessous) par Action B moins la valeur nominale de l'Action B. Dans le cas où la Valeur nette d'inventaire par Action est inférieure à la valeur nominale par action B, auquel s'ajoute la prime d'émission d'action respectivement de neuf cent quatre-vingt euros (980,- EUR) par Action B, le Prix d'émission sera égal à la valeur nominale de l'action, plus la prime d'émission.

6.5. La Société disposera d'un capital autorisé (ci-après le «Capital autorisé») d'un montant deux millions six cent dix-sept mille deux cent quarante euros (2.617.240,- EUR), représenté par trente mille huit cent soixante-deux (30.862) actions A d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, et cent mille (100.000) actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Sans préjudice des dispositions des articles 6.10. et 6.11. ci-après, les Actionnaires détenteurs d'Actions de type A bénéficieront et disposeront toujours d'un droit préférentiel de souscription qui sera proportionnel à leur possession respective d'Actions A lorsque, à l'occasion, le Conseil d'Administration décide de et approuve l'émission de nouvelles Actions A conformément à l'Article 6.6. ci-dessous jusque dans la limite du Capital autorisé et pendant une période de 30 jours ouvrables à compter de la notification formelle qui doit être envoyée immédiatement par le Conseil d'Administration aux Actionnaires d'Actions A dans le cadre de toute résolution adoptée par rapport à l'Article 6.6..

6.6. Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présents statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une seule ou plusieurs fois le capital émis et souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital seront effectuées et souscrites selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration et plus spécialement dans le respect de la souscription et du paiement reçus pour les actions du capital autorisé à souscrire et émettre de manière à déterminer le moment et le montant des actions autorisées à souscrire et émettre, déterminer si les actions autorisées doivent être souscrites avec ou sans prime et déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites peut être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire. En outre, le Conseil d'Administration, agissant pour le compte de la Société, a tout pouvoir pour organiser les procédures relatives aux clôtures des listes de souscription, aux appels de fonds et aux paiements sur appel de fonds. Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa propre responsabilité, tout administrateur ou directeur de la Société ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du Capital émis et souscrit effectuée sous la forme légalement requise par le conseil d'administration dans les limites du Capital autorisé, le présent article devra, par conséquent, être adapté à la modification intervenue. La durée de cette autorisation peut être prolongée sur la base d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, en temps opportuns, comme en matière de modification des présents statuts.

6.7. Dans tous les cas, le capital émis et souscrit minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise et conformément à la Loi relative aux SICAR, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

6.10 La Société peut accepter d'émettre des actions en vue d'une contribution en nature des valeurs mobilières ou d'autres avoirs, conformément aux conditions déterminées par les lois et les réglementations luxembourgeoises (y compris, mais sans y être restreinte, à la Loi et à la Loi SICAR) pour autant que ces valeurs mobilières ou autres avoirs répondent aux objectifs et à la stratégie d'investissement de la Société. Dans ce cas, les avoirs financés doivent être évalués dans un rapport qui sera émis par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, comme exigé par la loi luxembourgeoise, et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les coûts qui seront liés à toute contribution en espèce et/ou en nature des valeurs mobilières ou à tout autre avoir éventuel, seront supportés par les souscripteurs concernés.

6.11 Dans les limites établies par la Loi et conformément aux dispositions de l'article 10 des présentes, la Société peut également procéder au rachat de ses propres Actions B.

6.10. En ce qui concerne l'augmentation de capital permise dans les limites du Capital Autorisé et dans le cadre des termes et des conditions de l'article 6.5 et 6.6, le Conseil d'Administration est par la présente autorisé à émettre de temps à autre, et ce en fonction de chaque Période Comptable telle que définie à l'article 21 ci-dessous, un nombre

d'Actions B qui seront souscrites par chacun des Actionnaires A à un prix équivalant à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, pour autant que la Valeur Nette d'Inventaire de référence ait, comme dans le cas des Actions B, à la Date Comptable (la «Date Comptable de Clôture») augmenté d'au moins sept pour cent (7%) annuellement depuis la Date Comptable précédente (la «Date Comptable d'Ouverture»), en prenant également en considération les montants des dividendes (le cas échéant) payés aux Actionnaires B au cours de la Période Comptable correspondante, les apports payés par les Actionnaires B et tout autre opération dilutive, en utilisant la formule suivante:

Avec: Actions B émises conformément à cet article 6.10.

Y1 = Valeur Nette d'Inventaire au début de la Période Comptable, compte tenu du fait que pour la première Période Comptable telle que définie à l'article 21.1, la valeur en question est égale au Capital Nominal des Actions B

Y2 = Valeur Nette d'Inventaire à la fin de la Période Comptable (en prenant également en considération l'effet des montants des apports payés par les Actionnaires pendant la période)

VAL = Y3/Nombre d'Actions B à la Date Comptable de Clôture antérieure à l'émission d'actions B telle qu'elle est définie dans ce même article 6.10.

Pour la première Période Comptable, les sept pour cent (7%) seront calculés sur une base proportionnelle à partir du 1^{er} octobre 2006 jusqu'à la fin de la première Période Comptable.

6.11. Les actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus peuvent être souscrites par chacun des Actionnaires A proportionnellement au nombre relatif d'Actions A détenues par chaque Actionnaire A.

6.12. Aucune Action B nouvelle ne sera émise conformément à l'article 6.10 ci-dessus et en faveur des Actionnaires A en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle l'augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas atteint le montant de sept pour cent (7%). Au-delà du seuil de rendement de sept pour cent (7%), le nombre d'Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus sera déterminé seulement jusqu'à concurrence d'un montant assurant un rendement égal au seuil de rendement disponible aux Actionnaires B.

6.13. Aucune Action B ne sera émise conformément à l'article 6.10 ci-dessus et en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas couvert la majorité des montants des apports payés par les Actionnaires B (y inclus les primes payées par eux) et la dernière Valeur Nette d'Inventaire sur base de laquelle les Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus ont été déterminées.

6.14. Les Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus seront souscrites par l'Actionnaire A dès que raisonnablement applicable après l'assemblée générale des Actionnaires de la Société approuvant les comptes relatifs à la Période Comptable, en vertu desquels le droit de l'Actionnaire A de souscrire aux Actions B a augmenté, étant entendu que les Actionnaires ne sont en aucune manière habilités à transférer, vendre, céder ou commercialiser leurs droits de souscription attachés aux Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus.

Art. 7. Actions.

7.9 Les Actions A et B émises conformément aux présents statuts sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Expérimentés au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

7.10 Les Actions A et B émises conformément aux présents statuts seront émises uniquement sous forme nominative. Toutes les actions émises seront inscrites au Registre des actions de la Société (le «Registre»), sous la responsabilité du Conseil d'Administration ou d'un mandataire désigné à cette fin, et le Registre renfermera le nom de chaque Actionnaire de la Société, son adresse y compris son pays de résidence ou son domicile élu, le nombre des actions détenues et la catégorie s'y rapportant, le montant payé, la date d'entrée de chaque Actionnaire au Registre et la date à laquelle l'Actionnaire a cessé d'être Actionnaire. Les copies certifiées de l'acte constitutif de la société ainsi que toute modification s'y rapportant seront conservées au même lieu que le Registre des Actionnaires.

7.11 Le Conseil d'Administration acceptera et demandera au mandataire désigné à cette fin d'inscrire au Registre tout transfert effectué en conformité avec les lois en vigueur au Luxembourg et les présents statuts. Tout transfert d'actions (incluant notamment la vente, la cession, le transfert, la mise en gage, l'apport, la scission, la compensation, la liquidation ou la dissolution) doit être effectué par déclaration écrite de transfert inscrite sur le Registre, le cédant et le cessionnaire ou toute personne détentrice d'une procuration pour agir à cette fin y apposant la date et leurs signatures. La Société peut accepter et inscrire au Registre tout transfert résultant de la correspondance ou de tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

7.12 Chaque Actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle il sera possible d'envoyer tous les avis et annonces de la Société, du Conseil d'Administration ou d'autres Actionnaires. Cette adresse sera également inscrite au Registre. Chaque Actionnaire est en droit, à tout moment, de changer son adresse qui figure au Registre en envoyant une notification par écrit au siège social de la Société. Les Actionnaires qui ne fournissent pas d'adresse auront leur adresse au siège social de la Société ou à une autre adresse déterminée par la Société, jusqu'au moment où ils fournissent une autre adresse à la Société.

7.13 Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et devront conférer des droits en proportion avec la fraction d'action qu'elles représentent mais sans donner de droits de vote sauf dans le cas où leur nombre est important au point de représenter une action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

7.14 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les co-propriétaires désigneront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

7.15 La mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.16 Pour quelque raison que ce soit, aucun créancier, ayant-droit, héritier n'est autorisé à apposer des scellés sur les avoirs ou les documents de la Société.

Art. 8. Classes d'actions.

8.6 Sauf stipulation contraire contenue dans une quelconque disposition des présents statuts, les Actions A et les Actions B émises conformément aux présents statuts posséderont les mêmes droits.

8.7 Chaque Action A et Action B émise conformément aux présents statuts donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires ainsi que, le cas échéant ou s'il en est convenu de la sorte, aux assemblées distinctes des détenteurs d'actions de chacune des classes.

8.8 Sans préjudice de l'article 6 ci-dessus, lorsque les Actions A et les Actions B émises conformément aux présents statuts sont souscrites, la prime d'émission (si existante) doit être intégralement payée.

8.9 Lorsque les Actions sont souscrites et sans préjudice de l'article 6, au minimum leur valeur nominale doit être intégralement payée.

8.10 Les classes d'Actions seront émises conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Art. 9. Transfert d'actions.

9.1. Les actions de la Société sont librement cessibles entre les actionnaires. Entre vifs, elles peuvent être cédées à de nouveaux actionnaires uniquement après approbation du Conseil d'administration, à la majorité des administrateurs et pour autant que les nouveaux actionnaires soient qualifiés d'investisseurs expérimentés.

9.2. En cas de décès, les actions de l'actionnaire décédé peuvent être transférées à de nouveaux actionnaires uniquement après approbation de ce transfert par la majorité des administrateurs du Conseil d'administration. Toutefois cette approbation n'est pas requise dans le cas où les actions sont cédées à des parents, descendants ou au conjoint survivant.

9.3. Toutefois, il est toujours entendu que conformément à l'article 2 de la Loi sur les SICAR, le nouvel actionnaire doit être un investisseur expérimenté, qui (i) a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur expérimenté, et (ii) s'est engagé à investir un minimum de 125.000,- EUR dans la Société ou (iii) a obtenu une attestation délivrée par une institution de crédit, un autre professionnel du secteur de la finance soumis au règles de conduite au sens de l'article 11 de la Directive 93/22/CEE, ou par une société de gestion évoluant dans le cadre de la Directive 2001/107/CE relative à l'évaluation de la compétence de l'investisseur, de ses connaissances et de son expérience à estimer de façon appropriée un investissement réalisé dans un capital d'investissement et un capital de risque («les Investisseurs Expérimentés»).

Art. 10. Rachat d'actions.

10.1. Il est permis d'exercer en partie ou en totalité, à une ou plusieurs occasions, les autorisations visant à reprendre et/ou à racheter les actions B. Les autorisations permettant de reprendre les actions B de la société peuvent être accomplies à la discrétion du Conseil d'Administration à chaque fois que celui-ci considère le rachat comme étant la meilleure opportunité pour la société. Le Conseil d'Administration sera également habilité à annuler les actions B rachetées sans avoir à demander l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et prendra toutes les mesures nécessaires et adéquates pour mener l'opération à bien.

10.2 Le rachat des Actions A n'est pas autorisé.

10.3 Le prix de rachat constituera la Valeur nette d'inventaire par Action B déterminée en fonction des dispositions de l'article 11, au jour d'évaluation fixé par le Conseil d'administration, pour autant que ce jour d'évaluation ne se trouve pas dans les 90 jours qui précèdent la date de rachat. Les actions peuvent être rachetées au prorata entre les actionnaires existants. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des Actions B susceptibles d'être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en considération de l'excédent du prix de rachat.

10.4 En outre, les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Expérimenté au sens de l'article 2 de la Loi SICAR relative à la société d'investissement en capital à risque. Dans ce cas, le rachat forcé aura lieu aux conditions prévues dans le Prospectus.

Art. 11. Détermination de la valeur nette d'inventaire.

11.1. La valeur nette d'inventaire de Actions B au sein de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée en temps opportuns par le Conseil d'Administration (ou par tout autre agent désigné par le Conseil d'Administration) sous la responsabilité du Conseil, pour autant que le calcul à reporter à la première Assemblée Générale des Actionnaires suivante soit effectué au moins deux fois par an (à la fin de l'exercice de la Société et à la fin des six premiers mois de chaque Période Comptable) ainsi que chaque jour que le conseil d'administration prend pour référence pour approuver le prix d'une émission ou d'un rachat d'actions conformément aux présents statuts, à condition que les lois et règlements applicables soient respectés, cette date ou heure de calcul étant dénommée ci-après comme la «Date d'évaluation».

11.2. La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée en établissant la valeur de l'actif de la Société moins celle du passif (y compris tout ajustement qui serait jugé nécessaire ou prudent par la Société), nette d'une valeur qui correspond

au montant souscrit des Actions A. La Valeur Nette d'Inventaire imputable ou se rapportant à chaque Action B sera égale à la VAL telle que calculée à l'article 6.10 ou à la Date d'évaluation.

11.3. L'évaluation de l'actif et du passif de la Société sera déterminée conformément aux principes d'évaluation généralement admis, tels qu'ils sont définis à l'article 5 paragraphe 3 de la loi SICAR.

(v) les investissements dans des fonds de capital d'investissement (private equity) seront évalués sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible des fonds sous-jacents tels que déterminée par ceux-ci selon les principes comptables généralement acceptés et tels que révisés par les comptables indépendants des fonds sous-jacents, sauf si le conseil d'administration considère que cette valeur n'est pas représentative, auquel cas les avoirs en question de la Société seront évalués par le conseil d'administration sur la base de leur valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi;

(vi) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, est censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue ou payée intégralement, auquel cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(vii) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix disponible, sauf si ce prix n'est pas représentatif, auquel cas, l'évaluation d'un tel avoir sera basé sur sa valeur de réalisation prévisible que le conseil d'administration estimera avec bonne foi;

(viii) la valeur de tous autres avoirs de la Société sera déterminée sur la base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris tous les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, cet actif sera évalué sur la base de sa valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi.

D'autres méthodes d'évaluation équitables peuvent être utilisées si le Conseil d'administration considère qu'une autre méthode reflète mieux la valeur de l'actif si les circonstances et les conditions du marché le justifient.

11.5. La Valeur Nette d'Inventaire par classe d'Action sera mise à la disposition des Investisseurs au siège social de la Société dans un intervalle de temps consécutif à la Date d'évaluation correspondante indiquée dans les documents de vente de la Société.

Art. 12.

12.1. Le Conseil d'Administration peut suspendre - pour une période n'excédant pas 18 (six) mois partir du dernier calcul, mais pouvant être prolongée d'une fois à l'autre et à chaque fois par le conseil d'administration pour une période de temps équivalente - le calcul de la valeur nette d'inventaire:

(iv) lorsqu'il existe une situation d'urgence dans laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer avec précision une partie substantielle de ses avoirs;

(v) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service; ou

(vi) lorsque la détermination de la valeur nette d'inventaire des fonds sous-jacents est suspendue.

Titre II. - Conseil d'administration

Art. 13. Conseil d'administration.

13.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non, élus par l'assemblée générale des actionnaires.

13.2. Les administrateurs seront élus pour une période n'excédant pas six (6) ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

13.3. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par une décision adoptée lors d'une Assemblée générale des actionnaires.

13.4. Au cas où un ou plusieurs postes d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autre, les administrateurs restants doivent élire dans un délai de trente jours ouvrables un ou plusieurs successeurs pour remplir les fonctions vacantes jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

13.5. Dans un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la fin de chaque semestre de chaque période comptable, le Conseil d'Administration doit préparer ou déléguer la préparation, et envoyer, ou déléguer l'envoi à chaque Actionnaire d'un rapport comprenant l'état des investissements et autres propriétés et biens faisant partie des actifs de la Société à la fin de cette période et des détails sur les investissements achetés et sur ceux vendus et cédés par tout autre moyen pendant la période concernée. Le rapport relatif à la fin de chaque période comptable doit être audité par le commissaire aux comptes.

13.6. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de l'objet social de la Société tel qu'énoncé à l'article 4 des présents statuts. Le Conseil d'Administration doit consacrer tout le temps et l'attention raisonnablement requis pour la gestion des activités de la Société et doit se charger de ces activités et les gérer avec l'assistance en temps opportuns de tels agents, assistants ou autres employés de la Société si cela s'avère nécessaire.

Tous les pouvoirs que le droit, la loi relative aux SICAR ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans cette gestion, à l'un des membres du conseil d'administration qui sera appelé administrateur-délégué.

13.7. Les Actionnaires ne peuvent pas prendre part à la gestion ou au contrôle des activités de la Société et n'ont aucun droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société ou participer ou compromettre la conduite ou la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits de vote respectifs en tant qu'Actionnaires.

Art. 14. Réunions du Conseil d'administration.

14.1 Le Conseil d'administration élira un président parmi ses membres.

14.2 En cas d'empêchement du président, un administrateur désigné à cet effet parmi les administrateurs présents à la réunion, le remplace.

14.3 Une réunion du Conseil d'administration sera organisée à tout moment à la demande du président ou d'un administrateur.

14.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée par des mandataires. Tout administrateur pourra intervenir à toute réunion du Conseil d'administration en donnant procuration à un autre membre du Conseil d'administration par écrit.

14.5 Toutes les décisions du Conseil d'Administration requièrent une majorité simple des voix des membres présents ou représentés à une réunion. Lorsque le nombre de votes est égal, le président aura un vote décisif.

14.6 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication équivalents permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion, excepté si un administrateur s'y oppose.

14.7 En cas d'urgence, des résolutions circulaires du Conseil d'administration peuvent être adoptées valablement si elles sont adoptées par écrit et signées par chacun d'eux en personne. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs documents séparés envoyés par télécopie ou par courrier électronique. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions votées durant les réunions du conseil d'administration dûment convoquées.

14.8 Les administrateurs peuvent émettre leur vote par télécopie ou par téléphone, le vote étant à confirmer par écrit dans ce dernier cas.

Art. 15. Indemnisation.

15.1. La Société indemnise les administrateurs et tout directeur, agent ou employé du Conseil d'Administration et ses successeurs, mandataires, ou toute autre personne ou société à qui le Conseil d'Administration a confié des missions en rapport avec les activités de la Société, et ce pour les dépenses raisonnablement effectuées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure lors de laquelle il peut être partie en raison de sa fonction présente ou passée d'administrateur, directeur, agent, ou employé du Conseil d'Administration ou, à la demande du Conseil d'Administration, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de qui il n'est pas habilité à être indemnisé, à l'exception des cas pour lesquels il a été finalement jugé responsable de négligence manifeste ou de mauvaise gestion lors d'une telle action, procès ou procédure.

Art. 16. Représentation de la société.

16.1. En toutes circonstances, la société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration ou par la seule signature d'une personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne à qui un pouvoir de signature spécial a été délégué par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 13 des présents statuts, dans les limites de ce mandat spécial.

Art. 17. Réserve.

17.1. En considération des prescriptions des articles 13, Le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'effectuer tous les actes nécessaires ou utiles pour accomplir l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Litige.

18.1. Tout litige impliquant la Société en tant que partie défenderesse ou demanderesse sera traité au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par un professionnel qualifié en application de la loi, dûment désigné et délégué à cette fin par le Conseil d'Administration.

Title IV.- Contrôle

Art. 19. Contrôle.

19.1. Les opérations effectuées par la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, individuels ou entités, qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires, désignés par l'assemblée générale des Actionnaires. Dans

le cas où plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés, les réviseurs d'entreprises doivent agir collégalement et former le conseil des réviseurs d'entreprises. Les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires subséquente.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Assemblée générale des actionnaires.

20.1. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la ville du siège social de la Société ou dans tout autre lieu spécifié dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en mai 2007. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'Assemblée générale se tiendra le jour ouvré qui suit directement.

20.2. Les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, les Commissaires aux Comptes et à la demande d'actionnaires représentant un cinquième du capital social émis et souscrit.

20.3. Le lieu, la date et l'heure de chaque assemblée des Actionnaires doivent figurer dans la convocation écrite, à transmettre par envoi recommandé à chaque Actionnaire au minimum huit (8) jours et au maximum soixante (60) jours avant la date prévue pour l'assemblée à moins que (i) tous les Actionnaires aient renoncé par écrit à cette convocation et que (ii) tous les Actionnaires soient présents ou représentés à cette assemblée. Lors de toute assemblée ainsi convoquée, les Actionnaires ne traiteront que des sujets spécifiés dans la convocation à l'assemblée et tout autre point que les Actionnaires jugeraient avisé. La convocation devra déterminer l'objet ou les objets de l'assemblée et les sujets à aborder lors de l'assemblée, ainsi que toute autre information requise par la Loi.

20.4 Sous réserve des dispositions obligatoires prévues par la Loi et des conditions établies dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple du capital social émis et souscrit (présent ou dûment représenté) de la Société.

20.5 Les décisions suivantes de l'assemblée générale des Actionnaires doivent être prises à la majorité des votes d'au moins deux tiers des détenteurs des Actions A et des Actions B (la «majorité spéciale»), en plus de toute disposition supplémentaire obligatoire du droit ou de la loi sur les SICAR (le cas échéant):

- (a) changement dans les statuts de la Société;
- (b) souscription d'augmentations de capital et/ou autres titres et/ou émissions de droits d'une des sociétés participantes;
- (c) désignation des commissaires aux comptes.
- (d) des modifications apportées au «contrat de consultance» (le cas échéant) avec un prestataire de services qualifié afin de prêter des services basés sur le conseil et relatifs au montage, à l'acquisition, le contrôle et la réalisation d'investissements sur le marché financier chinois;
- (e) la révocation de n'importe quel membre du Conseil d'Administration.

Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 21. Période comptable.

21.1. La période comptable (la «Période Comptable») de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année à l'exception de la première période comptable qui débute à la date de constitution de la Société et se clôture le 31 décembre 2006.

21.2 L'expression Période Comptable telle qu'elle est utilisée dans le présent article et dans les autres articles des présents statuts signifie la période qui se termine (et inclut) à la date comptable (la «Date Comptable»), et qui débute le jour de la constitution ou le jour suivant la Date Comptable précédente. L'expression Date Comptable telle qu'elle est utilisée dans le présent article et partout ailleurs dans les articles des présents statuts signifie le trente et un décembre 2006 et le trente et un décembre de chaque année par la suite ou (dans le cas où il s'agit de la dernière période comptable) la date de liquidation de la Société.

Art. 22. Rapport annuel.

22.1. La Société publiera un rapport annuel dans un laps de temps de six (6) mois à dater de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 23. Allocation des bénéfices et distribution.

23.1. Sur proposition du Conseil d'Administration et durant la période d'investissement et la période de préliquidation, l'Assemblée générale des actionnaires, dans les limites imposées par la loi et dans le respect de chaque classe d'actions, déterminera l'allocation de profits ou réserves distribuables, ainsi que le moment et le montant des distributions de profits ou réserves distribuables, dans les limites des dispositions applicables de la loi luxembourgeoise et des présents statuts, et pour autant que dans tous les cas, ces distributions soient réalisées selon les critères suivants:

- (a) premièrement, en déterminant et en affectant les profits et les réserves distribuables de façon proportionnelle entre les Actions A et les Actions B d'après le montant souscrit des Actions A en ce qui concerne les Actions de Classe A et le Capital nominal des Actions B en ce qui concerne les Actions de Classe B;
- (b) deuxièmement, en payant respectivement les profits et les réserves distribuables disponibles pour la distribution au prorata des nombres d'Actions A et/ou d'Actions B détenues par chaque Actionnaire.

23.2. Il est stipulé que des produits de liquidation, en ce inclus mais sans aucune restriction le montant souscrit des Actions A et le Capital nominal des Actions B, seront distribués uniquement sur la base et en conformité avec les dispositions du présent article (i) après paiement intégral de toutes dettes en souffrance (telles que définies ci-après) quelconques de la Société et de tous intérêts ou autres montants y accumulés et (ii) lorsque substantiellement tous les actifs de la Société consistent en espèces ou en des équivalents d'espèces ou en des valeurs commercialisées publiquement, non soumises à des restrictions de transfert, dans le même ordre de priorité tel qu'il est défini dans le paragraphe 23.1 ci-avant.

Pour les besoins du critère de distribution à appliquer à toutes les procédures de liquidation, la Distribution intervient lorsqu'elle paie les produits résultant de la liquidation au prorata du nombre d'Actions A et/ou d'Actions B détenues par chaque Actionnaire.

23.3. «Dettes en souffrance» signifie tout financement par emprunt, le cas échéant, accordé à la Société (en ce incluant, mais sans aucune restriction, tout financement par emprunt accordé sur la base d'un Facility Agreement - Contrat avec facilités, ou de l'émission d'obligations), ou tout refinancement de ce financement par emprunt, en vue de permettre à la Société de respecter ses obligations en matière de paiement, liées à des investissements, y compris la prise de participation dans d'autres sociétés, plus le prêt des Actionnaires, le cas échéant, ou le paiement en souffrance, le cas échéant, à effectuer en faveur des Actionnaires A et/ou B en priorité lors de chaque distribution (à condition que ces paiements soient effectués conformément aux résolutions particulières prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires).

23.4. «Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société sur base des gains distribuables ou par remboursement/compensation du capital et/ou de la prime d'émission d'actions, ou au moyen du rachat des actions émises.

Art. 24. Paiements ou dividendes anticipés.

24.3 Le Conseil d'Administration peut payer à l'avance un paiement ou un dividende anticipé, qui sera soumis aux

24.4 Sans préjudice de l'article 24.1, des dividendes intermédiaires peuvent être distribués selon les conditions suivantes: (i) les dispositions de l'article 23 sont respectées; (ii) des comptes intermédiaires peuvent être distribués, sous réserve des conditions fixées par la loi et sur décision du Conseil d'Administration; (iii) les comptes intermédiaires indiquent un bénéfice, y compris les bénéfices reportés ou transférés vers une réserve extraordinaire.

Titre VII. - Dépositaire

Art. 25.

25.1. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues à l'article 8 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

25.2. Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

25.3. Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un Dépositaire successeur dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la Société.

25.4. Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire successeur a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

25.5. Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

- en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société. En attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des actionnaires de la Société;

- lorsque le Dépositaire ou la Société ont été déclarés en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou encore mis en liquidation;

- lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Titre VIII.- Dissolution, Liquidation

Art. 26.

26.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise conformément à la majorité spéciale prévue à l'article 20.5 ci-dessus pour autant que les conditions suivantes soient remplies: (i) tous les biens de la Société ont été vendus, (ii) la majeure partie des actifs de la Société se compose d'espèces, quasi-espèces ou de titres négociables ne faisant pas l'objet de restrictions en matière de transmissibilité, et (iii) toutes les réserves de la Société ont été préalablement distribuées aux Actionnaires conformément et dans les limites autorisées par les présents statuts et la loi en vigueur.

26.2 La liquidation est menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs (individus ou personnes morales), nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

26.3 Les liquidateurs assurent la répartition du produit de la liquidation conformément à la loi en vigueur et dans les conditions établies par les présents statuts (en ce inclus l'article 23 ci-dessus mais sans aucune restriction).

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 27.

27.1 Les présents statuts peuvent être modifiés en temps opportuns par une décision des Actionnaires, dans le respect des conditions de quorum et de vote prévues par la Loi et par les présents statuts.

27.2 Toutes les matières non régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi SICAR et à la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telles que ces lois ont été modifiées en temps opportuns.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006, et la première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription - Libération

La totalité du capital social de la société a été souscrite comme suit

1. LM-IS Sarl	15.430 actions
2. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE	1 action
Total:	15.431 actions

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées, ainsi le montant de EUR 308.620,- est à la libre disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire soussigné par le moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 5.600,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé aux 19-21, bld du Prince Henri à L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions de gérants pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle, savoir:

Président:

- M. Niccolo' Magnoni, manager, né le 24 juin 1975 à Milan, I-20123 Milano, Via San Vittore 39.

Membres:

- M. Carlo Santoiemma, employé privé, né le 25 mars 1967 à Matera (I), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri

- M. Lorenzo Patrassi, employé privé, né le 22 avril 1972 à Podova (I), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et peuvent valablement engager la société en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

3. A été appelée aux fonctions de réviseur pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle, la société DELOITTE S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Santoiemma, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 66, case 4. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007035925/208/1060.

(060119354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Im Jahre zweitausendundsieben, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem KAPITAL FOCUSED SICAV, mit Sitz in Luxemburg, 291, route d'Arlon, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 109.505, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Investmentgesellschaft mit variablem KAPITAL FOCUSED SICAV wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C vom 28. Juli 2005, Nummer 752.

Die Versammlung wird eröffnet um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Frank Lörcher, Privatbeamter, Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Oliver Schütz, Privatbeamter, Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Oliver Schütz, vorerwähnt.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- Ergänzung des Artikels 10 «Ermittlung des Nettovermögenswertes» der Satzung mit der Möglichkeit des, 'Swing Pricing' durch folgenden Wortlaut:

«Falls an einem Handelstag die Summe der Zeichnungen bzw. Rücknahmen aller Anteilklassen eines Subfonds zu einem Nettokapitalzufluss bzw. -abfluss führt, kann der Nettoinventarwert des betreffenden Subfonds erhöht bzw. reduziert werden. Die maximale Anpassung beläuft sich auf 1% des Nettoinventarwertes. Berücksichtigt werden können sowohl die geschätzten Transaktionskosten und Steuerlasten, die dem Subfonds entstehen können, als auch die geschätzte Geld-/Briefspanne der Vermögenswerte, in die der Fonds anlegt. Die Anpassung führt zu einer Erhöhung des Nettoinventarwertes, wenn die Nettobewegungen zu einem Anstieg der Anzahl der Anteile des betroffenen Subfonds führen. Sie resultiert in einer Verminderung des Nettoinventarwertes, wenn die Nettobewegungen einen Rückgang der Anzahl der Anteile bewirken. Der Verwaltungsrat kann für jeden Subfonds einen Schwellenwert festsetzen. Dieser kann aus der Nettobewegung an einem Handelstag im Verhältnis zum Nettofondsvermögen oder einem absoluten Betrag in der Währung des jeweiligen Subfonds bestehen. Eine Anpassung des Nettoinventarwertes würde somit erst erfolgen, wenn dieser Schwellenwert an einem Handelstag überschritten wird.»

Der Vorsitzende hält dann fest, dass:

- die Aktionäre ordnungsgemäss geladen wurden durch eingeschriebenen Brief, sowie Einberufungen im Memorial, im Luxemburger Wort und im Tageblatt vom 30 Januar und 13 Februar 2007, wie durch die entsprechenden Dokumente, die bei der Generalversammlung vorgelegt wurden, belegt wurde

- die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der jeweils gehaltenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgeführt; besagte Liste wird durch das Büro unterzeichnet und bleibt diesem Protokoll beigelegt. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls diesem Protokoll beigelegt,

- eine erste rechtmässig einberufene Versammlung fand am 29. Januar 2007 statt, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, um über dieselbe Tagesordnung zu befinden, jedoch war diese nicht beschlussfähig,

- aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 128.912.071 Aktien, 10 (zehn) Aktien in gegenwärtiger Urkunde anwesend oder vertreten sind.

Somit kann diese zweite Versammlung über alle Punkte der Tagesordnung beraten und beschliessen, welches auch immer das Präsenzquorum ist.

Nach Beratung nimmt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss an:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Ergänzung des Artikels 10 «Ermittlung des Nettovermögenswertes» der Satzung mit der Möglichkeit des «Swing Pricing» durch folgenden Wortlaut:

«Falls an einem Handelstag die Summe der Zeichnungen bzw. Rücknahmen aller Anteilklassen eines Subfonds zu einem Nettokapitalzufluss bzw. -abfluss führt, kann der Nettoinventarwert des betreffenden Subfonds erhöht bzw. reduziert werden. Die maximale Anpassung beläuft sich auf 1% des Nettoinventarwertes. Berücksichtigt werden können sowohl die geschätzten Transaktionskosten und Steuerlasten, die dem Subfonds entstehen können, als auch die geschätzte Geld-/Briefspanne der Vermögenswerte, in die der Fonds anlegt. Die Anpassung führt zu einer Erhöhung des Nettoinventar-

werts, wenn die Nettobewegungen zu einem Anstieg der Anzahl der Anteile des betroffenen Subfonds führen. Sie resultiert in einer Verminderung des Nettoinventarwerts, wenn die Nettobewegungen einen Rückgang der Anzahl der Anteile bewirken. Der Verwaltungsrat kann für jeden Subfonds einen Schwellenwert festsetzen. Dieser kann aus der Nettobewegung an einem Handelstag im Verhältnis zum Nettofondsvermögen oder einem absoluten Betrag in der Währung des jeweiligen Subfonds bestehen. Eine Anpassung des Nettoinventarwerts würde somit erst erfolgen, wenn dieser Schwellenwert an einem Handelstag überschritten wird.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, die dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben, Kein Aktionär hat den Wunsch ausgedrückt, die Urkunde zu unterschreiben.

Gezeichnet: F. Lörcher, O. Schütz, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, Relation: LAC/2007/1.294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035921/208/72.

(070043176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Fondation Veuve Emile Metz-Tesch, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 169.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1999

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Immobilisations	83.762.661,00	Créditeurs divers	63.239.719,00
Débiteurs divers	8.011.466,00	Comptes financiers	2.562.108.002,00
Comptes financiers	32.453.423,00	Compte de régularisation	2.055.380,00
Portefeuille-titres	6.083.475,00		
Compte de régularisation	445.098,00		
Excédent du Passif sur l'Actif	<u>2.496.646.978,00</u>		
	2.627.403.101,00		<u>2.627.403.101,00</u>

COMPTES DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1998 / 1999

(1^{er} octobre 1998 - 30 septembre 1999)

<i>Recettes</i>	LUF	<i>Dépenses</i>	LUF
Produit du portefeuille	13.363.168,00	Subventions	23.000,00
Recettes de l'Institut	<u>8.779.358,00</u>	Charges de l'Institut	8.599.669,00
	22.142.526,00	Frais divers	92.307.507,00
Excédent des dépenses sur les recettes	<u>78.787.650,00</u>		
	100.930.176,00		<u>100.930.176,00</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 1999 / 2000

(1^{er} octobre 1999 - 30 septembre 2000)

<i>Recettes</i>	LUF	<i>Dépenses</i>	LUF
Produit du portefeuille	3.500.000,00	Subventions	23.000,00
Recettes de l'Institut	<u>5.000.000,00</u>	Charges de l'Institut	4.900.000,00
	8.500.000,00	Frais divers	103.000.000,00
Excédent des dépenses sur les recettes	<u>99.423.000,00</u>		

32251

107.923.000,00

107.923.000,00

Référence de publication: 2007031892/571/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05762. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

China Opportunity S.A. Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société LM-IS Sàrl, avec siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard d du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 13.859, elle-même représentée par M. Carlo Santoiemma et Mme Sophie Jacquet, employés privés, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2006,

laquelle procuration est restée annexée à l'acte de constitution de la société CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2006, enregistrée à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2006, volume 29CS, folio 66, case 4,

2. la susdite SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard d du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 13.859, elle-même représentée comme dit ci-avant.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leurs qualité de constituants et actionnaires actuels de la prédite société CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR,

déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 11 septembre 2006, aux pages 21 et 43, dans la 2^{ème} résolution relative à la nomination du conseil d'administration, il a été fait usage à tort du terme (managers / dans la version anglaise, page 21) respectivement du terme (gérants / dans la version française, page 43),

alors qu'il aurait fallu faire usage du terme (directors / dans la version anglaise, page 21) respectivement du terme (administrateurs / dans la version française, page 43),

de sorte qu'aux pages 21 et 43, la 2^{ème} résolution est à lire comme suit:

version anglaise

2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period ending with the next annual general meeting:

Chairman:

- Mr Niccolo' Magnoni, manager, born on June 24th, 1975 in Milano, I-20123 Milano, Via San Vittore 39.

Members:

- Mr Carlo Santoiemma, private employee, born on March, 25 1967 in Matera (Italy), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Mr Lorenzo Patrassi, private employee, born on April 22nd, 1972, in Padova, (Italy), Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

The directors are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two directors.

version française

2. Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle, savoir:

Président:

- Mr Niccolo' Magnoni, manager, born on June 24th, 1975 in Milano, I-20123 Milano, Via San Vittore 39.

Membres:

- Mr Carlo Santoiemma, employé privé, né le 25 mars 1967 à Matera (I), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri

- Mr Lorenzo Patrassi, employé privé, né le 22 avril 1972 à Podova (I), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et peuvent valablement engager la société en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les comparants requièrent le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Santoiemma, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 5, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007035926/208/63.

(060119354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

TC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 35.213.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n^o 133 du 16 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TC HOLDING

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007031911/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04303. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Happy's Charter Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.837.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031944/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04856. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Happy's Charter Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.837.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031943/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04855. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Remerschen,

R.C.S. Luxembourg G 146.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2002*Approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2003*

<i>Actif</i>	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Compte
Terrains et immeubles	777.136,93	777.136,93	201000
Clients	166,09	183,86	411000
Titres (Héritage Jean Think)	269.815,96	266.204,97	501000
B.I.L. portefeuille sicav	1.138.962,02	929.158,91	504000
CEL portefeuille sicav	230.544,28	189.444,96	505000
B.G.L. CC 30-009346-68	10.180,81	32,98	511000
B.I.L. CC 3-116/0167/000	126.071,71	16.284,82	512010
B.I.L. CC 3-116/0167/379	392,71	0,00	512011
B.I.L. Terme 3-116/0167/006	38.768,29	195.148,04	512030
Perte de l'exercice	300.125,09	217.580,81	
Total	2.892.163,89	2.591.181,28	
<i>Passif</i>			
Capital	2.655.357,47	2.355.232,68	101000
Plus-value sur titres (Héritage Jean Think)	231.789,10	228.178,11	102000
Fournisseurs	2.308,46	5.351,19	401000-411000
Personnel - Rémunérations dues	1.270,48	581,30	421000
Caisse Assurance Sécurité Sociale	166,61	437,22	431000
Contrib. - Ret. d'impôt sur salaires	833,74	852,07	441000
Impôt foncier	438,03	548,71	442000
Bénéfice			
Total	2.892.163,89	2.591.181,28	

PERTES & PROFITS 2002

<i>Immeubles</i>		D	C	Compte
Réparations immobilières	5.448,55			601000
Impôt Foncier	1.216,60			602000
Frais Centre Marisca	7.108,53			603000
Taxes	22,00			604000
Assurances	715,89			605000
Annonces	305,60			606000
		14.817,17		
<i>Charges Loyers</i>				
Remboursement cautions	123,94			608000
		123,94		
<i>Frais administratifs</i>				
Frais de bureau	674,45			611000
Port et transports	35,98			612000
Téléphone	173,68			613000
Acquisition ordinateur	3.597,86			614000
Autres charges administratives	1.300,00			615000
Traitements nets	4.368,91			621000

Cotisations sociales	1.115,80		622000
Impôts sur salaires	852,07		623000
Frais de voyages et de représentation	862,30		631000
Pourboires	22,80		632000
Cadeaux et fleurs	150,00		633000
Intérêts passifs	11,10		641000
Frais financiers	1.054,63		642000
Pertes de charge	1,22		666000
		14.220,80	
<i>Moins-value sur sicav</i>		D	C Compte
Moins-value sur sicav	250.897,40		643000
		250.897,40	
<i>Produits capitaux</i>		D	C Compte
Intérêts actifs	5.027,01		711000
Produits titres	13.111,85		712000
Gains de charge	1,06		766000
		18.139,92	
<i>Produits divers</i>		D	C Compte
Produits divers	437,10		437,10 720000
<i>Loyers</i>		D	C Compte
Garages, rte de Soleuvre, Differdange	12.524,05		701000
Garages caravanes, rte de Sol., Differd.	5.146,20		702000
Station essence, rte de Soleuvre Differd.	7.962,70		703000
Immeubles Differdange, rue Kelvert	665,58		704000
Centre Marisca, Mersch	15.223,12		706000
Loyer hangar et terrain	2.379,83		707000
		43.901,48	
	280.059,31	62.478,50	
Perte 2002		217.580,81	
	280.059,31	280.059,31	

IMMEUBLES AU 31 DECEMBRE 2002

Centre Marisca, Mersch	187.802,35
1 immeuble Differdange, rue Kelvert	24.789,35
Station essence et terrain Differdange, rte de Soleuvre	49.578,70
Garages, Differdange, rte de Soleuvre	197.102,62
Terrain, Grosbous	12.394,68
Immeuble Esch, Bd Kennedy	171.201,79
Terrain, Reckange/Mess	28.507,76
Appartement Esch, rue de la Fontaine	105.759,68
Total	777.136,93

TITRES AU 31 DECEMBRE 2002

136 Ciments Luxembourgeois val. au 31 décembre 2002	50.570,24
58 Electr. OurPriv. B. val. au 31 décembre 2002	9.425,00
435 Electr. Our 1/5 Priv. B. val. au 31 décembre 2002	14.355,00
50 x 700 Union Minière 1/10e, 50 P FB PS val. nominative	867,63
500 Ciments Luxembourgeois val. au 31 décembre 2002	185.920,00
30 x 1250 parts de réserve Société Générale de Belgique val. nominative	929,60
250 Suez Lyonnaise des Eaux val. au 31 décembre 2002	4.135,00
250 Strip Suez Lyonnaise des Eaux WPR val. au 31 décembre 2002	2,50
Total	266.204,97

BUDGET 2003

<i>Immeubles</i>	Dépenses	Recettes
Réparations immobilières	2.000,00	
Impôt Foncier	1.500,00	
Frais Centre Marisca	7.500,00	
Assurances	1.000,00	
	12.000,00	
<i>Frais administratifs</i>		
Traitements nets	4.400,00	
Cotisations sociales	1.100,00	
Impôts sur salaires	900,00	
Frais de voyages et de représentation	1.600,00	
Installation Bureau	1.500,00	
Divers	3.500,00	
	13.000,00	
<i>Dons</i>	40.000,00	
<i>Produits de capitaux</i>		
Intérêts actifs	5.000,00	
Produits titres	13.000,00	
		18.000,00
<i>Loyers</i>		
Garages, rte de Soleuvre, Differdange	27.200,00	
Station essence, rte de Soleuvre Differd.	8.000,00	
Immeubles Differdange, rue Kelvert	0,00	
Centre Marisca, Mersch	23.400,00	
Hangar rte de Soleuvre	2.400,00	
		61.000,00
	65.000,00	79.000,00
Excédent des recettes	14.000,00	
	79.000,00	79.000,00

Rapport du réviseur de caisse pour l'exercice 2002

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai vérifié aujourd'hui les livres, les comptes et le Bilan de notre Fondation.

Comme pour tous les exercices antérieurs, j'ai constaté que les livres sont tenus selon les règles de l'art. Le contrôle a été effectué par voie de sondages et n'a révélé aucune irrégularité.

Les avoirs en compte figurant au bilan correspondent exactement à ceux indiqués sur les extraits de compte bancaires.

Par conséquent, je propose à l'Assemblée d'approuver le bilan et les comptes qui lui sont présentés, et aussi d'accorder décharge au Président et au Secrétaire-Comptable.

Rodange, le 5 mai 2003.

P. Azzeri

Le Réviseur

Référence de publication: 2007031864/7129/143.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04119. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

A1 Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 92.849.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, fait savoir qu'elle a déposé son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007031998/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 85, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 27.956.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032042/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05095. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 85, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 27.956.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032043/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05087. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Breton, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.674.

Constituée suivant acte reçu par M^e Norbert Muller, notaire de résidence à L-Bascharage, en date du 8 novembre 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 218 du 10 décembre 1973.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 878 du 8 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 janvier 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Madame Claude Kraus, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Madame Claude Kraus terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour la société BRETON

Signature

Référence de publication: 2007032513/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.
